



Element indissociable d'un batiment existant

Par **emile_old**, le **18/05/2007** à **18:02**

En 2003 conformément au POS je réalisais la construction d'une habitation avec un recul de 5m sur l'alignement de la route départementale.
Ce jour le Plu approuvé stipule que les constructions doivent être implantées à l'alignement.
Cette nouvelle disposition me permet d'ailleurs aujourd'hui de réaliser un garage en limite de voie.
Toutefois désirant réaliser un bacon sur le bâtiment existant le service instructeur refuse cette demande de travaux arguant que cette construction n'est pas implantée sur l'alignement !!!!
Reprenant un arrêté du conseil d'état pour un problème d'implantation d'escalier sur bâtiment existant je me demande si ce refus est fondé s'agissant d'une construction indissociable du bâti actuel.
Auriez-vous connaissance d'une jurisprudence sur des faits similaires ?
Merci par avance pour votre réponse .Emile

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **18:21**

Bonjour.
J'aimerais bien vous aider, mais je suis loin d'être un spécialiste en la matière. Et les autres membres de forum sont comme qui diraient en vacances.. Désolé.
Je vais quand même essayer de me renseigner dans mon "coins".
Cdt.